

COLUMBIA®

Parts/Warranty Supplement

Customer Support

If you have difficulty assembling this product or have any questions regarding the controls, operation, or maintenance of this machine, call an authorized dealer, see below. Please have your unit's model number and serial number ready when you call.

In the U.S.A.:

MTD LLC at P.O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019. Phone: 1-877-282- 8684.

In Canada:

MTD PRODUCTS LIMITED, 97 Kent Avenue, Kitchener, ON N2G 4J1 Phone: 1-800-668-1238 or
LES DISTRIBUTIONS RVI, a division of MTD PRODUCTS LIMITED,
10655, boulevard Henri-Bourassa Ouest, St-Laurent, Québec H4S 1A1 Phone: 1-800-361-5770

Replacement Parts

Part Number	Description	Part Number	Description
E3.22	Spark Plug (MTD 140cc)	942-0741A	Mulching Blade
OEM-751-10298	Air Filter Element (MTD 140cc)	731-07486†	Discharge Chute (Hinged)
951-14694	Fuel Cap (MTD 140cc)	731-07877†	Discharge Chute (Bolted)
734-04063B	Wheel (Front & Rear)		

Attachments & Accessories

Part Number	Description	Part Number	Description
490-850-0005	Blade Removal Tool	490-900-0062	Non-Stick Mower Deck Spray
SPW-134	Spark Plug Wrench	AT-0142	Power Rake 6-n-1 Dethatcher Blade 21"
735-04255	Garage Floor Mat	490-010-B016	Replacement Line for Power Rake Blade
490-290-0012	Mower Cover		



For equipment purchased in Canada only.

THREE YEAR LIMITED WARRANTY

The limited warranty set forth below is given by MTD Products Limited with respect to new merchandise purchased and used in Canada and/or its territories and possessions (either entity respectively, "MTD").

MTD warrants this product (excluding its normal wear parts as described below) against defects in material and workmanship for a period of three (3) years commencing on the date of original purchase and will, at its option, repair or replace, free of charge, any part found to be defective in materials or workmanship. This limited warranty shall only apply if this product has been operated and maintained in accordance with the Operator's Manual furnished with the product, and has not been subject to misuse, abuse, commercial use, neglect, accident, improper maintenance, alteration, vandalism, theft, fire, water, or damage because of other peril or natural disaster. Damage resulting from the installation or use of any part, accessory or attachment not approved by MTD for use with the product(s) covered by this manual will void your warranty as to any resulting damage.

Normal wear parts are warranted to be free from defects in material and workmanship for a period of thirty (30) days from the date of purchase. Normal wear parts include, but are not limited to items such as: batteries, belts, blades, blade adapters, grass bags, rider deck wheels, seats, snow thrower skid shoes, friction wheels, shave plates, auger spiral rubber, tires, engine oil, air filters and spark plugs.

Lifetime Warranty on Polymer Snow Discharge Chute: If your product is a snow thrower equipped with a polymer snow discharge chute (the "Snow Chute"), and the Snow Chute fails, breaks, or malfunctions, the manufacturer will repair or replace the Snow Chute at no cost as long as it is still owned by the original purchaser (or the original person for whom this product was purchased as a gift). Control mechanisms attached to the Snow Chute, such as cables and control linkages, are covered under the other terms of this limited warranty, but are not covered by this paragraph (or beyond the normal applicable warranty period). Except as specifically modified by this paragraph, all of the other terms, limitations, and conditions set forth in this document shall continue to apply to the Snow Chute.

HOW TO OBTAIN SERVICE: Warranty service is available, WITH PROOF OF PURCHASE, through your local authorized service dealer. To locate the dealer in your area;

In the U.S.A.: Check your Yellow Pages, or contact MTD LLC at P.O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019, or call 1-800-800-7310 or 1-330-220-4683 or log on to our Web site at www.mtdproducts.com.

In Canada: Contact MTD Products Limited, Kitchener, ON N2G 4J1, or call 1-800-668-1238 or log on to our Web site at www.mtdcanada.com.

This limited warranty does not provide coverage in the following cases:

- a. The engine or component parts thereof. These items may carry a separate manufacturer's warranty. Refer to applicable manufacturer's warranty for terms and conditions. The Powermore engine is not excluded under this agreement.
- b. Log splitter pumps, valves, and cylinders have a separate one-year warranty.
- c. Routine maintenance items such as lubricants, filters, blade sharpening, tune-ups, brake adjustments, clutch adjustments, deck adjustments, and normal deterioration of the exterior finish due to use or exposure.
- d. Service completed by someone other than an authorized service dealer.
- e. MTD does not extend any warranty for products sold or exported outside of Canada, including possessions and territories.
- f. Replacement parts that are not genuine MTD parts.
- g. Transportation charges and service calls.
- h. If products are used commercially. (MTD may separately offer Limited Commercial Warranties on certain select products. Ask your dealer or retailer for details or contact MTD Service for more information.)

No implied warranty, including any implied warranty of merchantability of fitness for a particular purpose, applies after the applicable period of express written warranty above as to the parts as identified. No other express warranty, whether written or oral, except as mentioned above, given by any person or entity, including a dealer or retailer, with respect to any product, shall bind MTD. During the period of the warranty, the exclusive remedy is repair or replacement of the product as set forth above.

The provisions as set forth in this warranty provide the sole and exclusive remedy arising from the sale. MTD shall not be liable for incidental or consequential loss or damage including, without limitation, expenses incurred for substitute or replacement lawn care services or for rental expenses to temporarily replace a warranted product.

Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above exclusions or limitations may not apply to you.

In no event shall recovery of any kind be greater than the amount of the purchase price of the product sold. **Alteration of safety features of the product shall void this warranty.** You assume the risk and liability for loss, damage, or injury to you and your property and/or to others and their property arising out of the misuse or inability to use the product.

This limited warranty shall not extend to anyone other than the original purchaser or to the person for whom it was purchased as a gift.

HOW LOCAL LAWS RELATE TO THIS WARRANTY: This limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary in different jurisdictions.

IMPORTANT: Owner must present Original Proof of Purchase to obtain warranty coverage.
MTD Products Ltd., P. O. BOX 1386, KITCHENER, ON N2G 4J1; Phone: 1-800-668-1238

For equipment purchased in United States only.

**CONSUMER'S WARRANTY
COLUMBIA OUTDOOR
THREE YEARS- 120 Hrs. LIMITED WARRANTY**

For three (3) years-120 hrs. whichever come first, from the date of original purchase of COLUMBIA products, COLUMBIA will either repair or replace, at its option, free of charge, F.O.B. factory or authorized service firm, any part found to be defective in material and workmanship. All transportation charges on parts submitted for replacement under this warranty must be paid by the purchaser unless return is requested by COLUMBIA.

This warranty DOES NOT apply to any part which has become inoperative through misuse, excessive use, accident, neglect, improper maintenance or alterations by unauthorized persons.

This limited warranty does not extend to the replacement of parts which are not defective, but where regular usage has exhausted the life of the part.

TRACTOR ATTACHMENT WARRANTY

Mower decks included with, or sold separately, as an attachment for COLUMBIA garden tractors will be warranted according to the above terms of the COLUMBIA THREE (3) YEARS - 120 hrs. limited consumer warranty.

ALL OTHER ATTACHMENTS will be sold under the same conditions as above except the warranty will be ONE YEAR FROM DATE OF ORIGINAL PURCHASE.

ENGINES, ELECTRIC START KITS, HYDRO-GEAR, PEERLESS TRANSMISSIONS AND PEERLESS TRANSAXLES ARE WARRANTED BY THEIR RESPECTIVE MANUFACTURER. ALL CLAIMS AGAINST THESE COMPONENTS MUST BE HANDLED THROUGH THE RESPECTIVE MANUFACTURERS SERVICE DEALERS.

Belts, light bulbs, clutch parts (friction wheels), grass bags, tires, seats, rider deck wheels and cutting blades are covered by a 60 day limited warranty.

Batteries are warranted against defect for 90 days at 100% of their value and 50% of their value for the period between the 91st day and the 120th day.

Fuses, shear bolts and blade adapters are considered consumable items and as such are not warranted.

Note: Regular maintenance replacement parts and related inspections and adjustments are excluded from coverage when made as part of normal maintenance service.

EXTERIOR FINISH

NORMAL DETERIORATION OF THE EXTERIOR FINISH DUE TO USE OR EXPOSURE TO THE ELEMENTS, CORROSIVE PRODUCTS ETC... IS NOT WARRANTED. LABELS ARE COVERED FOR 1 YEAR FROM THE ORIGINAL DATE OF PURCHASE.

PERSONAL USE

THE FOREGOING PARAGRAPHS CONSTITUTE COLUMBIA'S ENTIRE WARRANTY WITH RESPECT TO ANY PRODUCT PURCHASED AND USED FOR PERSONAL, FAMILY, HOUSEHOLD/RESIDENTIAL PURPOSES, AS DISTINGUISHED FROM COMMERCIAL USAGE.

COMMERCIAL USE

ALL APPLICATIONS OTHER THAN PERSONAL USE AS OUTLINED ABOVE, ARE CONSIDERED COMMERCIAL USAGE. COLUMBIA products purchased by a company or used for commercial purposes are not covered by any warranty. WARRANTY SERVICE CAN ONLY BE PERFORMED BY AN AUTHORIZED COLUMBIA SERVICE DEALER. ANY NON-ORIGINAL EQUIPMENT REPLACEMENT PART USED ON OR IN A PRODUCT UNDER WARRANTY WILL BE EXCLUDED FROM THAT WARRANTY COVERAGE, AS WILL BE ANY RELATED DAMAGED COMPONENTS RESULTING FROM THE INSTALLATION OF A NON-COLUMBIA REPLACEMENT PART.

MTD LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019; Phone: 1-800-800-7310, 1-330-220-4683



Document Pièces et garantie

Service à la clientèle

Si vous éprouvez de la difficulté à assembler votre produit ou si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien, contactez un concessionnaire autorisé (voir ci-dessous). Assurez-vous de connaître votre numéro de modèle et votre numéro de série.

Aux États-Unis :

MTD LLC au P.O. Box 361131, Cleveland, Ohio 44136-0019 ou appelez le: 1-877-282- 8684.

Aux Canada:

MTD PRODUCTS LIMITED, 97 Kent Avenue, Kitchener, ON N2G 4J1 ou appelez le: 1-800-668-1238 ou
LES DISTRIBUTIONS RVI, une division de Produits MTD Limitée,
10655, boulevard Henri-Bourassa Ouest, St-Laurent, Québec H4S ou appelez le: 1-800-361-5770.

Pièces de rechange

N° de pièce	Description	N° de pièce	Description
E3.22	Bougie (MTD 140 cc)	942-0741A	Lame de déchiquetage
OEM-751-10298	Elément de filtre à air (MTD 140cc)	731-07486†	Goulotte d'éjection
951-14694	Bouchon de réservoir de carburant (MTD 140 cc)	731-07877†	Goulotte d'éjection (montés avec des boulons)
634-04642	Roue (avant et arrière)		

Accessoires et équipement annexe

N° de pièce	Description	N° de pièce	Description
490-850-0005	Outil pour démontage de lame	490-900-0062	Aérosol antiadhésif pour plateau de coupe
SPW-134	Clé à bougie	AT-0142	Lame de déchaumage Power Rake 6 en 1 de 21"
735-04255	Tapis en caoutchouc	490-010-B016	Monofilament de rechange pour lame Power Rake
490-290-0012	Housse pour tondeuse		

Pour équipements achetés aux Canada seulement.

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS

La garantie limitée qui est énoncée ci-dessous est offerte par MTD Products Limited, pour toutes les marchandises achetées et utilisées au Canada et/ou ses territoires (l'une ou l'autre entité respectivement appelée « MTD »).

« MTD » garantit que ce produit (à l'exception des pièces à usure normale énumérées ci-dessous) est exempt de tout vice de matière et de fabrication pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de l'achat initial et s'engage à réparer ou à remplacer, gratuitement et à son choix, toute pièce qui s'avère défectueuse en raison d'un vice de matière ou de fabrication. Cette garantie limitée n'est applicable que si ce produit a été utilisé et entretenu conformément aux instructions de la notice d'utilisation qui l'accompagne. De plus, le produit ne doit pas avoir fait l'objet d'un emploi incorrect ou abusif, d'une utilisation à des fins commerciales, d'une négligence, d'un accident, d'un entretien incorrect, d'une modification, d'un acte de vandalisme, d'un vol, d'un incendie, d'une inondation ou de tout autre dégât causé par tout incident ou désastre naturel. Les dégâts causés par l'installation ou l'utilisation d'une pièce, d'un accessoire ou d'un équipement annexe, dont l'emploi avec le produit faisant l'objet de la notice d'utilisation n'est pas homologué par MTD, rendront la garantie nulle et non avenue.

Les pièces ou composants à usure normale sont garantis exempts de tout vice de matière et de fabrication pour une période de 30 jours à compter de la date d'achat. Les pièces et composants à usure normale comprennent, sans s'y limiter, les batteries, courroies, lames, adaptateurs de lame, sacs à herbe, roues du plateau de coupe des tondeuses à siège, sièges, patins de souffleuses, roues de frottement, lames de raclage, le caoutchouc de la tarière et pneus l'huile à moteur, les filtres à air et bougies.

Garantie limitée de la goulotte d'éjection en polymère : Si le matériel en question est une souffleuse à neige équipée d'une goulotte d'éjection en polymère (la "goulotte") et que celle-ci présente une défaillance, se brise ou ne fonctionne pas correctement, le fabricant s'engage à réparer ou à remplacer cette goulotte gratuitement si elle est toujours la propriété de l'acheteur initial (ou si le propriétaire initial l'a reçue en cadeau). Les commandes installées sur la goulotte, c'est-à-dire les câbles et timoneries de commande, sont couvertes par d'autres clauses de cette garantie limitée. Elle ne sont toutefois pas couvertes par ce paragraphe (ni au-delà de la période normale de la garantie). Toutes les autres clauses, restrictions et conditions énoncées dans ce document continueront à s'appliquer à la goulotte, à moins de modifications expresses mentionnées dans ce paragraphe.

POUR FAIRE HONORER LA GARANTIE : Présentez UNE PREUVE D'ACHAT à la station technique agréée de votre localité. Pour localiser une station technique agréée ou un concessionnaire dans votre région adressez-vous à MTD Products Limited, Kitchener, Ontario, N2G 4J1 ou appelez le 1-800-668-1238 ou visitez notre site web au www.mtdcanada.com

Cette garantie limitée ne couvre pas:

- a. Le moteur ou ses composants. Ces articles peuvent être couverts par une garantie séparée du fabricant. Consultez la garantie du fabricant quant aux conditions. Le moteur Powermore à soupapes en tête n'est pas exclus aux termes de cette garantie.
- b. Les pompes, soupapes et pistons des fendeuses à bois sont couverts par une garantie séparée d'un an.
- c. Les articles d'entretien courant tels que les lubrifiants, filtres, aiguisages de lame et révisions, les réglages de frein, de l'embrayage ou du plateau de coupe et la détérioration normale de la finition du fait de l'utilisation de la machine ou de son exposition aux intempéries.
- d. L'entretien ou les réparations effectués par quiconque autre qu'une station technique agréée.
- e. MTD ne garantit pas les produits vendus ou exportés du Canada, de ses possessions et territoires.
- f. Les pièces de rechange si elles ne sont pas des pièces MTD authentiques.
- g. Les frais de transport des machines et de déplacement des techniciens.
- h. Les produits utilisés dans un but commercial. (Certains produits peuvent être accompagnés d'une garantie limitée MTD séparée pour usage commercial. Renseignez-vous auprès du concessionnaire ou détaillant pour plus de détails ou adressez-vous directement au service après-vente de MTD.)

Aucune garantie tacite, y compris toute garantie tacite de qualité marchande ou d'adaptabilité dans un but particulier, ne s'applique aux pièces identifiées ci-dessus après la période de vigueur de la garantie écrite expresse. Aucune autre garantie expresse, qu'elle soit verbale ou écrite, à l'exception des stipulations ci-dessus, offerte par toute personne ou entité (y compris un concessionnaire/revendeur), pour tout produit, n'engage MTD. Pendant la période de garantie, la réparation ou le remplacement du produit ci-dessus constitue le recours exclusif à la disposition du client.

Les stipulations énoncées dans cette garantie offrent le seul recours à la suite de la vente. MTD ne peut être tenue responsable pour toute perte ou tout dommage accessoire ou immatériel comprenant, sans s'y limiter, les frais de remplacement ou de substitution des services d'entretien des pelouses ou les frais de location pour remplacer temporairement un article sous garantie.

Certaines juridictions ne permettent pas l'inclusion ou la restriction des dommages accessoires ou immatériels ou une limite à la durée de la garantie tacite. Par conséquent, les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre situation.

Le remboursement ou remplacement quel qu'il soit ne sera en aucun cas supérieur au montant du prix d'achat du produit vendu. **Toute modification des caractéristiques de sécurité rendra la garantie nulle et non avenue.** L'utilisateur assume tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit ou de l'incapacité de l'employer.

Cette garantie limitée n'est offerte qu'à l'acheteur initial ou à la personne à laquelle le produit a été offert en cadeau.

LES LOIS LOCALES ET CETTE GARANTIE : Cette garantie limitée vous accorde des droits juridiques spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits qui varient selon les juridictions.

IMPORTANT : Le propriétaire doit présenter le reçu original pour faire honorer la garantie.

MTD Products Ltd., C.P. 1386, Kitchener, Ontario N2G 4J1; téléphone: 1-800-668-1238

05.10.11

Pour équipements achetés aux États-Unis seulement.

GARANTIE POUR LE CONSOMMATEUR COLUMBIA OUTDOOR

GARANTIE LIMITÉE DE TROIS ANS - 120 HEURES

Nous nous engageons, envers l'acheteur initial, à réparer ou à remplacer gratuitement, à son choix, franco l'usine ou la station technique agréée, toute pièce s'avérant DÉFECTUEUSE EN RAISON D'UN VICE DE MATIÈRE ET DE FABRICATION, dans les trois ans - 120 heures, selon la première éventualité, suivant la date d'achat initiale de les produits Columbia. Tous les frais de transport des pièces soumises à des fins de remplacement sont à la charge de l'acheteur, à moins que Columbia n'ait demandé le retour des marchandises.

Cette garantie NE s'applique PAS aux pièces défectueuses du fait d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une négligence, d'un entretien inadéquat ou de modifications effectuées par des personnes non autorisées.

Cette garantie limitée ne couvre pas le remplacement des pièces qui, n'étant pas défectueuses, sont usées par une utilisation normale de la machine.

GARANTIE DES ACCESSOIRES DU TRACTEUR

Les tondeuses fournies avec votre tracteur, ou vendues séparément comme accessoires de votre tracteur de jardin Columbia, sont également couvertes, en vertu de la garantie limitée de 3 ans -120 heures des produits de consommation de Columbia.

TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES sont vendus dans les mêmes conditions, mais ils ne sont couverts que par une garantie D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT INITIALE.

LES MOTEURS, LES DÉMARREURS ÉLECTRIQUES, HYDROGEAR, LES TRANSMISSIONS PEERLESS ET LES TRANSESSIEUX PEERLESS SONT GARANTIS PAR LEURS FABRICANTS RESPECTIFS. TOUTES LES RÉCLAMATIONS CONCERNANT CES PIÈCES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AUX STATIONS TECHNIQUES DES FABRICANTS RESPECTIFS.

Les courroies, ampoules, pièces d'embrayage (roues de frottement), sacs à herbe, pneus, sièges, lames et roues de plateau de coupe des tracteurs à siège sont couverts par une garantie limitée de 60 jours.

Les batteries sont garanties exemptes de vice de fabrication et seront remplacées gratuitement pendant les 90 premiers jours. Elles seront remplacées à 50% de leur coût entre le 91e et le 120e jours.

Les fusibles, boulons de cisaillement et adaptateurs de lame sont considérés comme des articles de consommation courante et, à ce titre, ne sont pas garantis.

REMARQUE: Les pièces de rechange ainsi que les inspections et réglages faisant partie d'un entretien régulier ne sont pas couverts par cette garantie dans le cadre d'une opération d'entretien normale.

FINI EXTÉRIEUR

LA DÉTÉRIORATION DU FINI EXTÉRIEUR EST DUE À SON EXPOSITION AUX INTEMPÉRIES, AUX PRODUITS CORROSIFS, ETC. ELLE EST NORMALE ET N'EST PAS GARANTIE. LES ÉTIQUETTES SONT GARANTIES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT INITIALE.

UTILISATION PERSONNELLE

LES PARAGRAPHES PRÉCÉDENTS CONSTITUENT LA GARANTIE COMPLÈTE DU FABRICANT COUVRANT TOUTE MACHINE ACHETÉE ET UTILISÉE À DES FINS PERSONNELLES, FAMILIALES. DOMESTIQUES/RÉSIDENTIELLES ET NON COMMERCIALES.

UTILISATION COMMERCIALE

TOUTES LES UTILISATIONS AUTRES QUE L'UTILISATION PERSONNELLE TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS SONT CONSIDÉRÉES COMMERCIALES.

Les produits Columbia achetés par une compagnie ou utilisés pour des buts commerciaux ne sont couverts par aucune garantie.

LES RÉPARATIONS SOUS GARANTIE NE PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉES QUE PAR UNE STATION TECHNIQUE AGRÉÉE. TOUTE PIÈCE DE RECHANGE, NE FAISANT PAS PARTIE DE L'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE, UTILISÉE SUR UNE MACHINE SOUS GARANTIE, EST EXCLUE DE CETTE GARANTIE, AINSI QUE TOUT ÉLÉMENT ENDOMMAGÉ PAR L'INSTALLATION D'UNE PIÈCE DE RECHANGE D'UNE MARQUE AUTRE QUE COLUMBIA.

MTD LLC, P.O. BOX 361131 CLEVELAND, OHIO 44136-0019; Phone: 1-800-800-7310, 1-330-220-4683